

Département de l'YONNE
SIVOS de Courtois et de Nailly

PROCES VERBAL
de la réunion du SIVOS de Courtois et de Nailly
du 14/11/2024

Légalement convoqué, le Conseil syndical s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de Courtois-sur-Yonne, le quatorze novembre deux mille vingt-quatre à 19 heures 00 minutes, sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, président.

Date de la convocation : 05/11/2024

Présents : F.POIRIER, C.MONTAGNE, G.ROYER, titulaires et F.BARDOT, M.MIRANDA, suppléants

Absents : E.BERTHAULT, G.MOREAU, P.SOULAGE, V.MOREL, E.PETIT, titulaires et C.GOUTELARD, V.MAINIER, suppléants

Secrétaire de séance : G.ROYER

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13/09/2024
- 2- Participations provisoires 2025 des communes
- 3- Convention Règlement Général de Protection des Données 2025-2026
- 4- Remboursement frais pour les kermesses 2023 et 2024
- 5- Décisions modificatives budgétaires
- 6- Ressources humaines
- 7- Informations du Président et du Vice-président
- 8- Affaires et questions diverses

1-APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le procès-verbal de la séance du 13/09/2024 est adopté à l'unanimité.

2- PARTICIPATIONS COMMUNALES PROVISOIRES 2025

Exposé : Pour le bon fonctionnement du SIVOS, il convient de fixer les participations communales provisoires pour l'année 2025 en attendant le vote du budget primitif.

D2024-11-018 : Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** qu'il sera demandé aux communes de Courtois et de Nailly les sommes suivantes :
- Commune de Courtois-sur-Yonne :
 - o Janvier 2025 : 18 000 €
 - o Février 2025 : 10 000 €
 - o Mars 2025 : 10 000 €
- Commune de Nailly :
 - o Janvier 2025 : 32 000 €
 - o Février 2025 : 18 000 €
 - o Mars 2025 : 18 000 €

Ces sommes seront déduites des participations définitives fixées lors du vote du budget primitif 2025.

3- CONVENTION POUR LE REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) 2025-2026

Exposé : La convention conjointe des Centres de gestion de l'Yonne et de Meurthe & Moselle portant sur le service d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Une nouvelle convention de partenariat est proposée pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette prestation coûte environ 45 euros par an.

D2024-11-019 : Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- **AUTORISE** le Président à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission,
- **AUTORISE** le Président à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

4- DONS DE L'ASSOCIATION ECOLE BUISSONNIERE

Exposé : Le SIVOS a payé les factures de fourniture de frites pour les kermesses 2023 et 2024. M. le Président expose que le SIVOS a reçu de l'Association Ecole Buissonnière dont le siège social est basé à Nailly

- Un don de 332.33 € au titre de la kermesse des écoles 2023,
- Et un don de 343.56 € au titre de la kermesse des écoles 2024.

D2024-11-020 : Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les dons de 332.33 € et 343.56 €.

5- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Vice-président expose : la nouvelle enseignante de CP utilise actuellement son propre PC pour faire cours. Il conviendrait que le SIVOS achète un PC reconditionné comme cela a déjà été fait pour l'école de Nailly (entre 200 et 250 euros).

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE**

et un virement de crédit sera effectué de la section de fonctionnement à la section d'investissement si nécessaire.

6- RESSOURCES HUMAINES

M. le Président indique que :

- le contrat de la femme de ménage à Courtois-sur-Yonne prend fin le 05/01/2025 inclus. Il convient de prévoir son remplacement.
- Le congé parental d'un des agents titulaires devait prend fin le 12/01/2025. Ce dernier a été renouvelé. Le contrat de l'agent assurant son remplacement est prolongé.

7- INFORMATIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

Le Vice-président rappelle que les membres du SIVOS se sont entendus lors de la dernière réunion pour l'achat de 6 ordinateurs (en remplacement des 12 actuels, complètement obsolètes) + 1 vidéo projecteur (classe de CE1).

Vraisemblablement, l'ancien chariot de rangement et de rechargement peut être adapté pour les nouveaux ordinateurs. Cela représenterait une économie de 1 500 euros environ.

8- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Le Vice-président expose que lors du conseil d'école de Courtois la pose d'un éclairage extérieur au niveau du visiophone a été redemandé. Le Président informe que le Maire de Courtois s'est engagé à le faire.

Une alarme silencieuse (bouton/lumière pour prévenir les autres classes d'une intrusion) dans les classes a été demandée à l'école de Nailly. Mme BARDOT transfère le mail de démarche commerciale qu'elle a reçu à ce sujet.

Il serait bon de prévoir un même système à l'école de Courtois.

Séance levée 19h45.